



RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESENTE A L'OCCASION DE LA REVUE NATIONALE VOLONTAIRE DE LA FRANCE AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

(JUILLET 2016, NEW YORK)

RESUME EXECUTIF

La France a soutenu l'adoption en septembre 2015 par les Nations Unies de « l'Agenda 2030 du développement durable », qui fixe 17 objectifs de développement durable afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète.

Cette première démarche universelle apporte un cadre inédit aux politiques de développement pour les quinze prochaines années. Elle s'inscrit dans le prolongement des huit objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été mis en œuvre depuis 2000. Ces objectifs ont conduit à de réels progrès en matière de lutte contre la faim, la pauvreté, la mortalité infantile, le recul des pandémies, ou en faveur de l'accès à l'eau et l'éducation.

A la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, les nouveaux objectifs de développement durable ont une dimension universelle et couvrent l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays. Adossés aux objectifs de réduction de la pauvreté, figurent de nouveaux objectifs auxquels la France est attachée, en matière de préservation de l'environnement, d'égalité entre les sexes, de couverture médicale universelle, de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption, ou encore de bonne gouvernance.

Compte tenu de son engagement ancien et constant en faveur du développement durable, la France s'est portée candidate pour présenter sa démarche de mise en œuvre de « l'Agenda 2030 » dès le premier forum politique de haut niveau organisé depuis l'adoption de cet agenda.

Nourri par des consultations de la société civile, ce rapport dresse un premier état des lieux de la mise en œuvre en France de chacun des 17 objectifs de développement durable, en identifiant les principaux enjeux et défis, les orientations de l'action du gouvernement, ainsi que des bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

1) LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE : ACQUIS ET DEFIS

- La France a atteint un **niveau et une qualité de vie élevés**, fondés sur des systèmes inclusifs de protection sociale (assurance chômage, minima sociaux, politique de redistribution) et d'accès universel aux soins, aux biens et services fondamentaux (eau, énergie, alimentation de qualité, éducation). Elle a également développé des infrastructures publiques et privées de pointe : innovation et recherche, transports, communication, patrimoine culturel.
 - **Des efforts restent toutefois à réaliser**, notamment en matière de réduction des **inégalités** sociales, scolaires et entre les sexes, de maintien en bon état des écosystèmes et de **gestion durable des ressources** naturelles. Dans un contexte de croissance faible, le niveau de **chômage**, malgré une baisse au cours de ces derniers mois, reste durablement trop élevé, notamment chez les jeunes.
- **LA FRANCE MET EN ŒUVRE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT ET PROMeut LE DEVELOPPEMENT DURABLE.**
- Dès le 17 août 2015, avant la COP21, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a traduit juridiquement l'engagement volontaire de la France de **réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990**.
 - La loi fixe comme objectifs de **porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030** et de baisser à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025.
 - Par ailleurs, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une « **contribution climat-énergie** » sur les émissions de gaz à effet de serre intégrée aux taxes applicables sur les produits pétroliers, dont la trajectoire, d'ores et déjà adoptée par le Parlement, est fixée à 56€/tonne de CO2 en 2020, puis à 100€/tonne en 2030. Il proposera au Parlement de **mettre en place dès 2017 un prix plancher du carbone dans le secteur de la production électrique d'environ 30€/tonne**.
 - En juin 2016, **la France a été l'un des premiers pays industrialisés à mener à son terme la procédure interne pour ratifier l'Accord de Paris** et elle travaille avec ses partenaires européens afin que l'UE dans son ensemble ratifie au plus vite. Afin de contribuer au relèvement de l'ambition collective, **la France s'est engagée à réviser son objectif de réduction des émissions d'ici 2020**.
- **LA FRANCE, TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANTE VERTE**

- Le gouvernement français a lancé en 2013 une initiative, la « Nouvelle France Industrielle », qui vise à **positionner les entreprises françaises sur les nouveaux marchés économiques porteurs**. Les projets soutenus dans ce cadre intègrent des objectifs environnementaux.
- Deux solutions industrielles sont plus particulièrement axées sur la transition énergétique : « nouvelles ressources » et « ville durable ». Par ailleurs, le programme gouvernemental « Industrie du futur », qui vise à moderniser l'appareil productif français par l'utilisation des technologies numériques, inclut un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels.
- Territoires d'expérimentation de la transition écologique, les collectivités françaises sont encouragées à mettre en place des solutions visant à développer la rénovation thermique du bâti et des réseaux de transports propres, notamment grâce au fonds de transition énergétique (doté de 750 millions d'euros sur trois ans), à promouvoir la sobriété en carbone et la nature en ville et à lutter contre la ségrégation socio-spatiale. Les zones rurales sont particulièrement impliquées dans cette démarche environnementale, à travers la promotion de l'agro-écologie afin d'assurer une alimentation saine et en quantité suffisante.
- La France figure parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, principalement en raison des pressions qui s'exercent en Outre-mer et dans l'espace méditerranéen. Elle a pris des mesures pour préserver ses écosystèmes marins et terrestres face à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, le changement climatique ou encore la pollution.
- Ainsi, le projet de loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en cours d'adoption, prévoit la ratification du Protocole de Nagoya, la reconnaissance de la notion de préjudice écologique, la mise en place de plans d'actions pour toutes les espèces menacées en France, le renforcement de la protection de la biodiversité marine, l'interdiction des néonicotinoïdes et l'échange de semences traditionnelles.

➤ **LE GOUVERNEMENT MOBILISE POUR L'EMPLOI**

- En décembre 2015, la France affichait un **taux de chômage de 10.2%**, se situant juste en dessous de la moyenne de la zone euro (10.4%). En revanche, la part des personnes de moins de 25 ans recherchant un emploi y était de 25,9%, contre 19,7% dans la zone euro.
- La France a mis en place depuis trois ans un **plan de lutte contre le chômage articulé autour de trois priorités** :
 - La première repose sur l'allègement des charges sociales à travers, notamment, le plan d'urgence pour l'emploi, qui devrait conduire à un million d'embauches au cours de l'année 2016.
 - La deuxième vise à améliorer la formation professionnelle, à travers la réforme de ce dispositif national et grâce aux mesures prises en 2016 visant à doubler le nombre de formations pour les demandeurs d'emploi. Il s'agit de former au total un million de personnes, soit 20 % des chômeurs.
 - Enfin, si d'ici à 2020, 600 000 salariés partiront chaque année en retraite en moyenne, dans le même temps 700 000 jeunes entreront chaque année sur le

marché du travail. Aussi, pour faciliter l'emploi des jeunes, la loi du 1er mars 2013 a instauré le « contrat de génération ». Ce dispositif permet l'embauche de jeunes en contrat à durée indéterminée et le maintien en emploi des seniors, tout en facilitant la transmission des compétences professionnelles. En septembre 2015, plus de 100 000 jeunes et seniors étaient bénéficiaires du « contrat de génération ».

- Si cette politique ambitieuse commence à porter ses fruits, le nombre de jeunes entrant chaque année sur le marché du travail nécessite de poursuivre une politique de l'emploi offensive, couplée à une politique industrielle renouvelée.

➤ **UN SYSTEME DE SOLIDARITE SOCIALE ELEVE, DONT LA VIABILITE FINANCIERE DOIT ETRE PRESERVEE.**

- La France a développé depuis 70 ans un **système de sécurité sociale qui permet de protéger les personnes résidant en France des risques sociaux** (maladie, accidents, protection de la famille) **et assure leurs revenus de retraite.**
- **Toute personne séjournant légalement en France a par ailleurs l'assurance de bénéficier d'un revenu minimum et de services essentiels** (éducation, aide au logement, accès à l'énergie, à la culture, etc.), qui sont autant de mécanismes d'inclusion sociale et de sortie de la pauvreté. Ils prennent la forme d'aides sociales, de revenus complémentaires ou de services publics gratuits.
- La France favorise aussi l'accès à la culture et au patrimoine de toutes les catégories de population, en particulier grâce à des programmes ciblant les jeunes des territoires les moins aisés.
- Ces dispositifs sont principalement fournis par l'Etat et les collectivités territoriales, mais **la société civile y contribue également de façon significative.** Les associations et de nombreuses entreprises jouent un rôle important en termes de solidarité, par la fourniture de repas gratuits, par des actions contre l'illettrisme et pour la réinsertion sociale ou professionnelle.
- La France assure également la **redistribution des richesses entre ses territoires.** Les anciennes zones industrielles en reconversion profitent ainsi de fonds pour financer leur transition.
- Fruit d'une solidarité sociale et intergénérationnelle, ce système de solidarité devra, pour se maintenir à un niveau de qualité équivalent, voire renforcé, **s'appuyer sur la poursuite des efforts de rétablissement des comptes sociaux.**

➤ **DES EFFORTS RESTENT A FAIRE EN MATIERE DE REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES**

- Aujourd'hui en France, **un ménage sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté** (revenu inférieur à 960 euros par mois) et un enfant sur cinq est confronté à la grande précarité. 22% des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont en situation d'insécurité alimentaire.
- Avec **78,3 % de bacheliers dans une génération en 2015**, la France a quasiment atteint son objectif de 80 %. Toutefois, le poids de l'origine sociale sur la réussite scolaire des élèves reste fort et on évalue à 20 % la proportion d'élèves en difficulté.

- En matière de rémunération, à temps de travail égal, **les hommes gagnent encore en moyenne 23,5 % de plus que les femmes**, en particulier chez les cadres.
- Pierre angulaire du vivre-ensemble et de la cohésion sociale, la lutte contre les inégalités exige un renouvellement des leviers de mobilité sociale. Le gouvernement français est totalement engagé dans ce sens. Un effort particulier est mené dans les espaces les plus en difficultés, de l'échelle du quartier à celle de la région, afin d'identifier les principaux facteurs d'inégalités et les réduire, en particulier par l'éducation et la formation.
- Inégalités sociales et inégalités environnementales vont de pair. Aussi, les politiques publiques en France ont également pour objectif de réduire l'exposition aux risques et aux nuisances (pollution, catastrophes naturelles, etc.), lutter contre la précarité énergétique et faciliter l'accès aux espaces naturels pour le plus grand nombre.

➤ **DES ACTIONS POUR RENFORCER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

- La France est une démocratie établie, reposant sur un système politique et juridique robuste, offrant des garanties solides aux citoyens français et aux ressortissants étrangers pour faire effectivement valoir leurs droits. Les droits de l'Homme et l'égalité en droit de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion sont inscrits dans la constitution ; leur respect est garanti par le juge.
- Ce cadre a été renforcé ces dernières années par la mise en place d'autorités administratives indépendantes, par le renforcement du contrôle du juge, notamment quand des libertés publiques et individuelles sont en cause, et par des mesures législatives telles que la légalisation du mariage des personnes de même sexe.
- La France a également pris de nouvelles mesures sur le renforcement de la transparence de la vie politique, la simplification des démarches administratives, l'approfondissement des outils démocratiques, notamment via les dispositifs numériques (consultations publiques, conférences de citoyens, organisation de référendums locaux). Ainsi, chaque année, la « conférence environnementale » mobilise l'ensemble du gouvernement pour apporter des réponses aux demandes des représentants de la société civile : collectivités locales, syndicats, entreprises, ONG.

2) **UNE POLITIQUE INTERNATIONALE ET DE DEVELOPPEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

➤ **LA FRANCE, CINQUIEME BAILLEUR MONDIAL, S'ENGAGE A ACCROITRE SON EFFORT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

- Entre 2013 et 2015, l'aide bilatérale française a contribué à la scolarisation de 2,6 millions d'enfants au primaire et au collège, à l'accès de 3,8 millions de personnes à une source pérenne d'eau potable et appuyé le développement de 150 000 petites entreprises.

- La France a renouvelé son engagement à accroître son **aide publique au développement, qui s'élevait en 2015 à 8,3 milliards d'euros, soit 0,37% du revenu national brut, dont 22% en faveur des pays les moins avancés.**
- **L'objectif est d'atteindre d'ici à 2030 la cible collective de l'Union européenne d'un niveau d'aide publique au développement de 0,7% du revenu national brut,** avec un effort spécifique en faveur des pays les moins avancés (allant de 0,15 à 0,20 % du revenu national brut, objectif à atteindre à court terme).
- Dans cette perspective, **la France s'est engagée à consacrer quatre milliards d'euros supplémentaires par an au financement du développement d'ici à 2020,** dont deux milliards pour le climat, amenant le volume des concours financiers de l'Agence française de développement à plus de 12,5 milliards d'euros par an. Dans ce cadre, elle augmentera le volume des financements alloués à l'adaptation contre le changement climatique pour atteindre un milliard d'euros par an en 2020. **Enfin, la France augmentera la part des dons de près de 400 millions d'euros d'ici 2020, par rapport à leur niveau actuel.**

➤ **LA FRANCE PLAIDE AU PLAN INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.**

- Dès juillet 2014, la **loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale** anticipait l'adoption de l'agenda 2030 : elle met l'accent sur les différentes dimensions du développement durable (la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, ainsi que la préservation de la planète), souligne la nécessité d'une approche intégrée et associe les acteurs non gouvernementaux à la définition des priorités d'actions.
- **La France a fixé dès 2013 à l'Agence française de développement l'objectif ambitieux de soutenir au moins 50% de projets ayant un co-bénéfice climat, objectif déjà atteint.**
- La France **a proposé une réforme de la gouvernance mondiale en matière d'environnement,** qui s'est traduit par le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Sur le plan scientifique, la France s'est fortement engagée pour la création de l'IPBES, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- De même, la France **s'est fortement impliquée dans la négociation du nouvel « agenda 2030 du développement durable »** et s'est attachée à promouvoir un certain nombre d'objectifs qui constituent des priorités de sa politique de développement : la durabilité environnementale et climatique, l'égalité des genres (notamment les droits et la santé sexuels et reproductifs), la couverture santé universelle, la transparence, avec un objectif dédié à la gouvernance et à l'Etat de droit, ou encore les villes durables.
- la France a **accueilli et présidé la COP21 qui a conduit au premier accord universel sur le climat appelant au respect des droits de l'Homme et reconnaissant le rôle particulier des femmes. Elle plaide depuis pour une ratification rapide par toutes les parties.**
- Avec le Pérou, puis le Maroc et les Nations Unies, la France s'attache à **mobiliser l'ensemble de la société civile,** dans le cadre du « Plan d'action Lima Paris », qui

fédère aujourd’hui 10 000 acteurs de plus de 180 pays rassemblés au sein de 70 coalitions internationales et multi-partenariales.

- Enfin, elle **défend également activement le principe d’une tarification carbone aux plans européen et international.**

➤ **LA FRANCE MET EN ŒUVRE UNE APPROCHE NOVATRICE DES OUTILS ET DES FINANCEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.**

- La France a pris l’initiative en 2004, avec le Brésil et le Chili, de proposer la mise en place de **taxes internationales de solidarité** reposant sur les activités bénéficiant le plus de la mondialisation pour fournir des **financements innovants du développement**, en complément des ressources budgétaires. Elle a mis en place de telles taxes, sur les billets d’avion et sur les transactions financières, qui permettent notamment de financer la lutte contre les pandémies et contre le changement climatique.
- La France **soutient pleinement la vision large et modernisée du financement du développement**, mobilisant tous les acteurs et sources de financement disponibles, endossée dans le programme d’action d’Addis-Abeba, adopté en juillet 2015 par la troisième conférence internationale sur le financement du développement.
- A cet égard, l’Agence française de développement dispose d’une **palette très large d’outils financiers** (dons, prêts concessionnels et non concessionnels auprès de partenaires publics et privés, prises de participation, garanties, etc.) et intervient auprès d’acteurs divers. Elle fait partie des rares institutions de développement pouvant intervenir en appui direct auprès des collectivités territoriales. L’association du secteur privé aux politiques de développement est également encouragée.
- La France a adopté en 2016 une stratégie intitulée « Innover ensemble » pour inciter les entreprises à aller au-delà de la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** et encourager les initiatives de l’économie sociale et solidaire. La France a également accru ces dernières années son soutien aux acteurs non étatiques, avec un objectif de doublement des financements alloués aux organisations non gouvernementales entre 2012 et 2017.
- La mobilisation des différents outils se fait **de façon différenciée selon le niveau de développement des pays partenaires et les enjeux traités**. A titre d’illustration, les deux-tiers des dons de l’Agence française de développement doivent bénéficier à 16 pays pauvres prioritaires en Afrique sub-saharienne.
- Début 2016, la France a engagé une **réforme du dispositif de coopération au développement** en rapprochant l’Agence française de développement de l’agence de développement national, la Caisse des dépôts et consignations, tout en renforçant ses moyens financiers, ce qui permettra d’accroître sa capacité d’intervention, mais aussi sa dimension multi-partenariale.

3) LA METHODE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LE CHOIX D'UN CADRE PARTICIPATIF

➤ UNE COORDINATION INTERMINISTERIELLE S'APPUYANT SUR L'AUTORITE DU PREMIER MINISTRE ET SUR L'ENGAGEMENT PERSONNEL DES MINISTRES

- La déléguée interministérielle au développement durable et commissaire générale au développement durable, mandatée par le Premier ministre, a piloté la rédaction de ce premier rapport de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle assure l'animation du réseau des hauts fonctionnaires au développement durable.
- Le 6 juin 2016, Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge du développement durable, et André Vallini, secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie ont ouvert des ateliers de concertation sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Organisés en conclusion de la semaine du développement durable, ces ateliers ont réuni plus de 180 participants issus de toutes les sphères : solidarité internationale, environnement, social, éducatif, etc.

➤ UN TRAVAIL A ETE ENGAGE POUR DEVELOPPER DES INDICATEURS DE SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- La France s'est fortement investie dans le processus de définition des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable qui seront formellement endossés prochainement par l'Assemblée générale des Nations Unies. D'ores et déjà, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise auprès de l'ensemble des services statistiques des ministères une étude de faisabilité de leur production au niveau national. A court ou moyen terme, le service statistique public devrait être en mesure de produire un peu plus de la moitié des indicateurs (définition attendue ou approchée). Une transposition nationale des indicateurs pourra être réalisée.
- En phase avec l'objectif visant à développer de nouveaux indicateurs de richesse, la France s'est dotée, grâce à la loi du 13 avril 2015, de dix nouveaux indicateurs de richesse. Présentés en annexe de ce premier rapport, ils doivent être pris en compte dans la définition des politiques publiques pour assurer une meilleure mesure du progrès, au-delà du simple produit intérieur brut. Ils portent sur l'emploi, l'investissement, l'endettement du pays, la santé, les inégalités, l'éducation, la protection de l'environnement, le bien-être ressenti.
- Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique de « agenda 2030 », sont cohérents avec le programme national de réforme, déclinaison nationale de la stratégie de la Commission européenne « Europe 2020 » en faveur d'une croissance « intelligente », soutenable et inclusive.

➤ LE GOUVERNEMENT A FAIT LE CHOIX DE MOBILISER LARGEMENT LA SOCIETE CIVILE DES CETTE PHASE PILOTE.

- La France considère que l'implication de la société civile, du secteur privé et des citoyens est indispensable au succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et, plus largement, à la définition des politiques publiques. Elle considère que l'approfondissement de la démocratie constitue l'une des meilleures réponses à la montée de toutes les formes de radicalisme et d'exclusion.
- Dans le cadre de la préparation de ce rapport, les instances nationales représentatives de la société civile, telles que le Conseil national de la transition écologique, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, ont été consultées. Le Conseil économique, social et environnemental a également été saisi par le Premier ministre et doit rendre un rapport à l'automne afin d'informer le prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.
- Pour nourrir la réflexion du gouvernement dans l'élaboration du prochain plan d'action national, un comité d'experts internationaux a été constitué. La pluridisciplinarité de ce comité vise à garantir la prise en compte des défis qui se posent dans leur ensemble et de mieux appréhender le caractère systémique des objectifs de développement durable.
- Une consultation publique par internet, accessible à tous, a été lancée afin de garantir l'inclusivité du processus de consultation.

➤ **PROCHAINES ETAPES : L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Un plan d'action national sera élaboré en veillant à associer tous les acteurs à chaque étape (définition, mise en œuvre, suivi et évaluation, révisions périodiques).
- Sous le mandat d'une mission parlementaire, les inspections générales des ministères pourraient analyser les politiques sectorielles conduites dans leurs domaines afin de réaliser une évaluation plus fine des politiques publiques au regard des objectifs de développement durable. Les résultats de ces évaluations pourraient faire l'objet de recommandations et nourrir le débat public et citoyen.
- Le plan d'action national reposera sur l'ambition de la mobilisation la plus large possible pour la réussite des objectifs de développement durable : vision commune, mesures gouvernementales et orientation des politiques publiques vers un développement durable, accompagnement des acteurs dans leurs champs d'activités, notamment des acteurs économiques, appropriation par les citoyens des objectifs de développement durable, déclinaison à toutes les échelles de territoires (national, régional et local), actions internationales, notamment dans le cadre de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et des Nations Unies, mise en synergie et mise en valeur des initiatives et bonnes pratiques de tous les acteurs, etc.
- Des ateliers de concertation pourraient être organisés dans les régions à l'automne 2016 afin que les acteurs locaux puissent s'approprier les objectifs de développement durable et contribuer au plan d'action national. Des diagnostics locaux partagés pourraient être réalisés afin d'identifier les atouts et les défis des régions métropolitaines et ultramarines au regard des 17 objectifs de développement

durable. Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux pourraient être utilement associés à la réalisation de ces diagnostics.

- Une plateforme internet participative (www.agendafrance2030.gouv.fr) proposera une agora numérique ouverte à tous les acteurs et citoyens pour diffuser les bonnes pratiques et recommandations, assurer le suivi, mobiliser les coalitions.
- La prise en compte des objectifs de développement durable pourrait également inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.
- Chaque année, la semaine européenne du développement durable constituera un moment de mobilisation et de mise en valeur des projets des acteurs de la société.